



Conseil communal du 02/09/2026

Réponse à l'interpellation n°37 :

« Publication de photographies d'enfants prises dans une école sur les réseaux sociaux privés du Bourgmestre ; Interpellation introduite par M. MOUHSSIN Ahmed, Conseiller communal » *(ordre du jour)*

Monsieur le Conseiller,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Chers collègues,

Je vous remercie pour votre interpellation.

Je vais commencer par les faits, parce que je pense qu'ils permettent de remettre cet échange dans sa juste proportion.

Le jour de la rentrée scolaire, je me suis rendu, comme cela se fait traditionnellement, à l'École communale Joseph Delclef, dans ma fonction de Bourgmestre et d'Échevin de l'Enseignement fondamental.

Cette présence le jour de la rentrée n'a rien d'exceptionnel. C'est une tradition que nous observons dans nos écoles communales : le Bourgmestre, les membres du Collège ou les représentants de la Commune se rendent dans les établissements pour être présents auprès des élèves, des parents et des équipes éducatives à ce moment important de l'année scolaire.

J'étais donc présent entre environ 7h50 et 8h30. J'ai salué les familles, échangé avec des parents, des enfants et des membres de l'équipe éducative. Un photographe m'accompagnait et a réalisé quelques photographies et vidéos de cette matinée.

Et je veux être très clair sur la manière dont ces photographies ont été prises.

La direction de l'école était présente. Plusieurs parents sont spontanément venus vers moi pour me saluer et, à plusieurs reprises, ce sont les parents eux-mêmes qui ont demandé qu'une photographie puisse être prise avec leur enfant.

Certaines photographies ont d'ailleurs été prises directement par les parents eux-mêmes. D'autres l'ont été par le photographe qui m'accompagnait.

La direction de l'établissement témoigne par ailleurs n'avoir constaté aucun incident, aucune opposition et aucune plainte d'un parent concernant la prise de photographies pendant ma présence.

Je pense que cet élément est important, parce qu'il montre la réalité de cette matinée : nous étions dans un contexte de rentrée scolaire, de rencontres et de convivialité, et non dans une démarche clandestine ou imposée aux familles.

Mesdames et Messieurs, on dit souvent que la beauté est dans l'œil de celui qui sait la voir.

J'ajouterai que la laideur aussi.

Pour ma part, j'apprécie la présence des enfants et cela est souvent réciproque. Vous savez, les enfants ont cette capacité à sentir la sincérité de celui qui vient à eux.

Certains adultes ont peut-être perdu cette magie avec le temps.

Lors d'une rentrée en primaire, les parents étaient évidemment présents. Ils savaient que des photographies étaient prises. Certains étaient même demandeurs de ces photographies.

Je rappelle également que les photographies d'ambiance ont été prises de manière à ne pas permettre l'identification des enfants lorsqu'ils n'étaient pas directement concernés par une photographie avec leurs parents ou autorisées par ces derniers.

Il faut donc distinguer les faits de l'interprétation politique qui en a été faite.

Vous présentez dans votre interpellation cette affaire comme s'il s'agissait d'une opération de récupération politique d'enfants dans une école.

Je ne partage absolument pas cette lecture.

Et je vais vous dire pourquoi.

Parce que si votre préoccupation première était réellement la protection des enfants et leur droit à l'image, je pense que nous pourrions tous nous retrouver autour de cet objectif.

Nous pourrions, par exemple, organiser une démarche de prévention et d'information à destination des parents et des enseignants : un séminaire consacré au droit à l'image des mineurs, aux bonnes pratiques en matière de photographie dans les écoles, aux réseaux sociaux et aux précautions à prendre lorsqu'une image d'enfant est publiée.

Voilà une interpellation qui aurait eu du sens. Voilà une démarche qui aurait été utile aux familles, aux enseignants et surtout aux enfants et pas aux réseaux sociaux de certains...

Mais ce n'est manifestement pas la démarche qui a été choisie.

Parce que, dans le cas présent, ce qui est particulièrement frappant, c'est que la critique ne semble pas porter sur le principe de photographier des enfants dans le cadre d'une rentrée scolaire, mais sur le fait que ces photographies ont été prises et publiées dans le cadre de ma présence en tant que Bourgmestre.

Et je pose donc une question très simple à cette assemblée : où était cette indignation lorsque d'autres personnes, y compris assises sur les bancs de l'opposition, prenaient elles aussi ce type de photographies avec des enfants lors d'événements publics ou scolaires ?

Pourquoi ce qui serait aujourd'hui présenté comme un problème lorsqu'il s'agit du Bourgmestre ne l'était-il pas hier lorsqu'il s'agissait d'autres mandataires ?

Je constate donc une différence de traitement qui interroge davantage sur la motivation de cette interpellation que sur la protection réelle des enfants.

Je ne vais évidemment pas contester l'importance du droit à l'image.

Au contraire.

J'ai demandé à notre Responsable Sécurité de l'information, Protection des données et Contrôle interne d'examiner précisément la question.

La réponse qui nous a été communiquée est claire : le fait, pour un mandataire public, de prendre des photographies dans une école n'est pas illégal en soi. Des conditions doivent évidemment être respectées lorsqu'il s'agit d'images permettant d'identifier des mineurs, notamment en matière de consentement et de finalité de la diffusion.

Une photographie permettant d'identifier un enfant constitue une donnée à caractère personnel. Il faut donc être attentif à la fois à la prise de vue et à sa diffusion.

Je ne cherche pas à contourner ces règles et je n'ai aucun problème avec le fait qu'elles soient rappelées.

Mais il faut également regarder les circonstances concrètes.

Dans le cas présent, les photographies ont été réalisées ouvertement, en présence de la direction de l'école, en présence des parents et, dans plusieurs cas, à la demande même des parents.

Et surtout, à ma connaissance, aucune plainte n'a été introduite par un parent à la suite de cette visite. Je n'ai jamais reçu de demande de retrait de publication. Que ce soit avec des enfants ou des adultes à vrai dire.

Savez-vous pourquoi ? Tout simplement parce que les choses se font en toute transparence et avec sincérité.

Cela me semble tout de même être un élément important lorsqu'on prétend que les enfants auraient été photographiés contre la volonté de leurs parents.

J'en viens maintenant aux formulaires d'autorisation parentale puisque cet aspect est géré par nos écoles.

Ils existent effectivement dans nos écoles communales et sont transmis aux familles en début d'année scolaire. Ils permettent notamment d'encadrer la diffusion de photographies des élèves sur les supports propres aux établissements.

C'est une bonne pratique, et nous devons naturellement continuer à l'appliquer.

Le droit à l'image doit être respecté. La protection des données doit être respectée. Mais le respect de ces droits ne signifie pas qu'il faut transformer chaque photographie prise lors d'un événement en tentative de polémique.

La récupération politique finalement, c'est sans doute à celui qui interpelle qu'elle revient.

C'est précisément là que je pense que nos visions divergent.

Si votre objectif était de renforcer la prévention, je serais le premier à vous proposer d'aller plus loin.

Nous pourrions réunir les directions d'école, les enseignants et les représentants de parents, avec notre responsable de la protection des données, afin de rappeler les règles, les autorisations nécessaires, les bonnes pratiques et les risques liés à la publication de photographies de mineurs sur les réseaux sociaux.

Nous pourrions même en faire une action de sensibilisation communale à destination des familles.

Cela aurait été constructif.

Cela aurait permis de transformer une question potentiellement utile en une véritable démarche de prévention.

Mais lorsqu'on part d'une visite parfaitement assumée du Bourgmestre, qui fait partie des traditions de la rentrée depuis des décennies à Saint-Josse, que l'on sait que les parents étaient présents, que certains ont eux-mêmes demandé des photographies, qu'aucune plainte n'a été constatée et que l'on choisit malgré tout de présenter l'affaire comme une opération de récupération politique des enfants, je ne peux que constater que l'objectif poursuivi n'est manifestement pas uniquement la protection des enfants.

L'objectif est aussi, et surtout, de tenter de me mettre personnellement en cause.

Et je le regrette.

Je peux entendre la critique politique. Je peux entendre les désaccords. C'est le fonctionnement normal de ce Conseil communal.

Mais je pense que nous devons avoir la même exigence pour tous.

Les mêmes pratiques doivent être jugées avec les mêmes critères, quel que soit le mandataire concerné.

Je continuerai, pour ma part, à être présent dans nos écoles lors des rentrées scolaires, comme cela se fait traditionnellement, parce que je considère qu'un Bourgmestre doit être proche de ses écoles, de ses enseignants, de ses élèves et de leurs familles.

Je continuerai également à veiller au respect du droit à l'image et à la protection des données de nos enfants car mon respect et mon affection pour eux sont sincères. Je suis certes Bourgmestre mais aussi père de famille.

C'est à ce titre que je refuse qu'une matinée de rentrée scolaire, qui s'est déroulée dans un climat cordial et sans aucune plainte de parent, soit artificiellement transformée en polémique politique.

Si nous voulons réellement protéger les enfants, faisons de la prévention. Informons les parents. Sensibilisons les enseignants. Clarifions les règles.

Mais si le véritable objectif est simplement de chercher un angle d'attaque contre la personne du Bourgmestre, alors je pense qu'il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître.

Pour ma part, je préfère consacrer mon énergie à ce qui est réellement utile à nos enfants, à nos familles et à nos écoles.

Je vous remercie.